

### 3. PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Cette approche a pour objectif de prévenir les actes contraires aux normes (crime, délit, incivilité) en limitant les opportunités (perçues par leurs auteurs) de les commettre, en alourdissant le risque perçu par ces derniers d'être arrêtés et/ou en réduisant au minimum les avantages escomptés<sup>1</sup>.

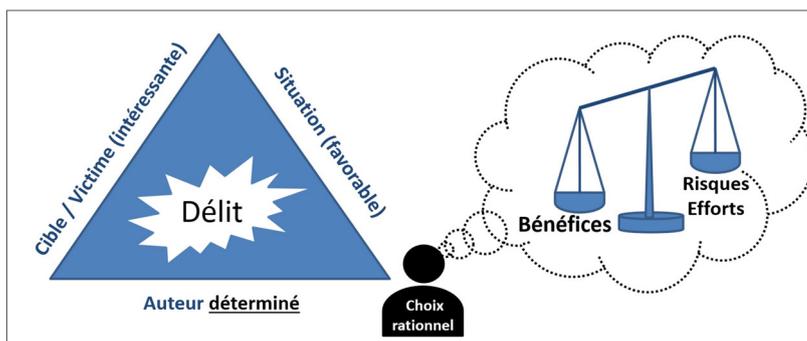
La prévention situationnelle désigne des mesures qui visent à supprimer ou à réduire ces opportunités en modifiant les circonstances dans lesquelles ces infractions pourraient être commises<sup>2</sup>.

#### QU'EST CE QUI CONDUIT AUX DÉLITS SELON LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE ?

##### LA THÉORIE DU CHOIX RATIONNEL

La prévention situationnelle se focalise sur le passage à l'acte délictueux. Elle part du principe que le délinquant (potentiel) fait un choix rationnel (en termes de coûts/bénéfices) avant de commettre, ou non, un délit.

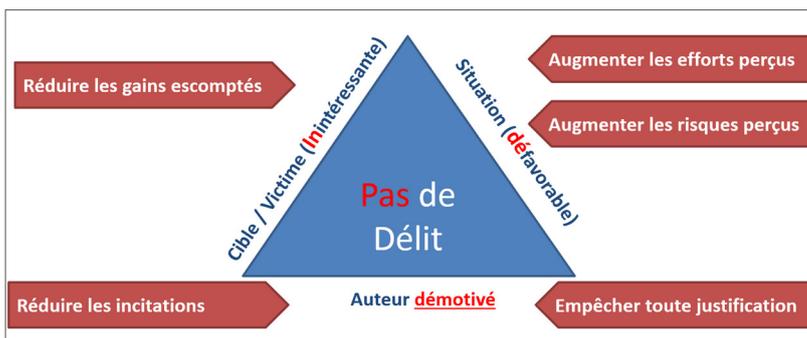
Si (efforts + risques) > bénéfices = pas de délit  
 Si (efforts + risques) < bénéfices = alors délit



#### COMMENT ÉVITER LES DÉLITS ?

Afin d'éviter le délit, la prévention situationnelle cherche à rendre plus importants les coûts (efforts + risques) que le bénéfice attendu.

Pour cela, elle s'attache à rendre plus difficile, plus risquée et moins profitable la commission des infractions par la dissuasion et la protection des victimes potentielles, que celles-ci soient des personnes ou des biens<sup>2</sup>.



En fonction du délit à éviter, et des ressources à sa disposition, la prévention situationnelle privilégiera une action visant à :

- Augmenter les efforts perçus
- Augmenter les risques perçus
- Réduire les gains escomptés

En plus des trois objectifs de base, la prévention situationnelle a développé ces dernières années deux nouveaux objectifs stratégiques :

- Réduire les incitations: il s'agit, au travers de diverses techniques (voir 4<sup>ème</sup> colonne tableau ci-dessous), de réduire les incitations à passer à l'acte.
- Empêcher toute justification: il s'agit d'empêcher l'auteur de justifier son acte, en promouvant notamment des injonctions et des interdictions de faire.

#### LA THÉORIE DE LA VITRE CASSÉE

Les techniques visant à réduire l'incitation comprennent par exemple celles qui consistent à décourager l'imitation (voir tableau ci-après, pt 20).

Elles s'inspirent très largement de la théorie dite de « la vitre cassée » élaborée par J.Q. Wilson et G.L. Kelling.

Selon cette théorie, quand un acte de vandalisme n'est pas suivi de réaction (à l'image du remplacement de la vitre), il y a un risque de dégradation générale du quartier<sup>3</sup>.

Selon ses auteurs, J.Q. Wilson et G.L. Kelling, la vitre cassée d'une voiture, un véhicule abandonné, des graffitis sur les murs et le mobilier urbain, etc., sont autant de manifestations visibles de la dégradation de l'environnement urbain qui indiquent aux habitants l'affaiblissement des contrôles sociaux et institutionnels de leur quartier.

Elles contribuent alors à l'impression d'une impunité généralisée et peuvent motiver le passage à l'acte délinquant, en même temps qu'ils nourrissent un sentiment d'isolement, suscitent des craintes personnelles et favorisent le repli sur la sphère privée<sup>3</sup>.

EXEMPLES...

TABLEAU: 25 TECHNIQUES DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Augmenter les efforts perçus	Augmenter les risques perçus	Réduire les gains escomptés	Réduire les incitations	Empêcher toute justification
① Protection des cibles Antivol sur les véhicules	⑥ Surveillance mutuelle Sortir la nuit en groupe Programme «police-population»	⑪ Dissimulation des cibles Parquer sa voiture dans un garage	⑯ Réduction des frustrations et des situations de stress Distribuer des tickets pour file d'attente	⑳ Mise en place de règles Contrat de location Enregistrement des nuitées
② Contrôle des accès Entrée avec digicode Portail d'accès Clés électroniques	⑦ Promotion de la «surveillance naturelle» par l'aménagement urbain «Yeux dans la rue» Eclairage public	⑫ Retrait des cibles Autoradio amovible Argent à la banque	⑰ Prévention des conflits Séparer les supporters Afficher les tarifs dans les taxis	㉑ Affichage de signalisations/règle d'utilisation «Parking interdit» «Propriété privée»
③ Contrôle des sorties Etiquette électronique de sécurité	⑧ Réduction de l'anonymat ID pour les taxis Uniformes	⑬ Mesures de marquage des biens Marquage des véhicules, du bétail	⑱ Réduction des tentations et des tensions Campagnes du type «Jouer fair play», «Say no to racism»	㉒ Conscientisation Affichage de la vitesse des véhicules
④ Orientation du public Fermeture des rues WC réservés aux femmes	⑨ Recours à des garants des lieux Surveillance par le concierge, conducteur de bus	⑭ Perturbation des marchés Licence pour les vendeurs de rue	⑲ Neutralisation de la pression des pairs Campagnes «Apprendre à dire non»	㉓ Promotion du respect des règles Toilettes publiques Pouvelles
⑤ Régulation de la mise en circulation des armes et outils Désactivation à distance des portables volés	⑩ Renforcement de la surveillance formelle Vidéosurveillance Alarmes antivol Gardes de sécurité	⑮ Suppression des bénéfices du crime Suppression des graffitis Billets de banques maculés par de l'encre	⑳ Décourager les actes d'imitation Réparation rapide des actes de vandalisme	㉔ Contrôle de la consommation de stupéfiants et d'alcool Ethylotests dans les bars - restaurants Evènements / zones sans alcool

La prévention situationnelle prend pour objet de son intervention l'acte lui-même et les situations de la vie quotidienne dans lesquelles il se produit. Elle part du postulat que pour donner des résultats, une intervention préventive doit cibler des problèmes très spécifiques, des personnes ou des espaces bien délimités, plutôt que de procéder à des changements importants dans une société, une communauté, un quartier<sup>4</sup>.

Le tableau ci-contre est adapté et traduit à partir de la grille «Center for Problem-Oriented Policing»<sup>5</sup>

DIVISION PRÉVENTION CRIMINALITÉ

La Division prévention criminalité de la Police cantonale vaudoise prodigue à la population de nombreux conseils ([www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)) qui relèvent de la prévention situationnelle.



LES GATED COMMUNITIES

En matière d'urbanisme et d'architecture, la prévention situationnelle peut conduire à des excès non désirables, à un véritable « urbanisme de la peur » qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout<sup>6</sup>.

A titre d'exemple, on peut citer les « Gated Communities » (enclaves résidentielles / lotissements fermés) qui créent une véritable ségrégation spatiale, des discontinuités territoriales, et augmentent, in fine, au niveau de la population dans son entier, le sentiment d'insécurité.

VIDÉOSURVEILLANCE

La vidéosurveillance est une mesure typique de prévention situationnelle. En augmentant les risques pour l'auteur d'un délit d'être identifié, elle est censée le dissuader de passer à l'acte.

[Voir aussi dossier 2. Vidéosurveillance](#)

PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU (PCAM)

La PCAM est une forme de prévention situationnelle qui s'appuie sur la surveillance naturelle (tableau ci-dessus, pt 7) et l'implication de la population (prévention communautaire).

[Voir aussi dossier 6. Prévention de la criminalité par l'aménagement du milieu \(PCAM\)](#)

### CADRE LÉGAL

En Suisse, aucun texte normatif ne se réfère directement à la prévention situationnelle.

### MISE EN OEUVRE

#### BONNES PRATIQUES

Comme d'autres méthodes de prévention du crime, la prévention situationnelle doit s'appuyer sur une planification et une analyse détaillées. La dynamique de chaque problème est unique et les solutions doivent tenir compte des facteurs qui entourent l'infraction<sup>5</sup>.

### OPPORTUNITÉS et LIMITES

#### OPPORTUNITÉS

A l'image de la lumière maintenue allumée pour éviter les cambriolages, plusieurs techniques de prévention situationnelle ne requièrent que peu de ressources et sont facilement mises en œuvre.

#### LIMITES

La prévention situationnelle ne s'attaque pas aux causes de la criminalité.

#### Elle provoque des déplacements de celle-ci

En rendant, ici et maintenant, le contexte moins favorable à la commission d'un délit, la prévention situationnelle peut conduire à un déplacement géographique de la criminalité vers des zones moins protégées.

#### Elle n'est pas générique

Les mesures de prévention situationnelle doivent être adaptées afin de prévenir une (et seulement une) catégorie particulière de crime, tels les cambriolages ou le littering; le vol dans les magasins; les débordements de supporters de foot, etc.

#### Elle peut conduire à un mitage du territoire

Les formes urbanistiques de type sécuritaire sont exclusives. Elles engendrent une marginalisation croissante de certaines franges de la population (en particulier les pauvres, les jeunes et les minorités visibles) perçues comme vecteurs de l'insécurité<sup>7</sup>.

#### Elle peut conduire à l'émergence de nouvelles marginalités

Les aménagements sécuritaires tels qu'ils sont conçus dans les villes contemporaines sont à l'origine de l'émergence de nouveaux espaces marginalisés. En effet, l'éclairage crée des ombres et des pénombres, les caméras des angles morts et les barrières physiques des dehors. Ceux-ci peuvent devenir des espaces propices à la criminalité. Les dispositifs actuels ne font que déplacer les problèmes d'insécurité<sup>7</sup>.

#### EVALUATIONS

La plupart des stratégies proposées par Clarke (voir tableau ci-dessus colonne 1-3) ont été évaluées et jugées efficaces dans les conditions particulières où elles ont été appliquées<sup>5</sup>.

Situational Crime Prevention Evaluation Database contient plus de 250 évaluations (en anglais): [www.popcenter.org/library/scp/](http://www.popcenter.org/library/scp/)

### OBTENIR DE L'AIDE

#### CONTACTS

Police cantonale vaudoise  
Division prévention de la criminalité  
021 644 44 44  
[prevention.criminalite@vd.ch](mailto:prevention.criminalite@vd.ch)

Votre police  
[www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)  
Site de la Police cantonale vaudoise  
dédié à la prévention.

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)  
[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)  
Site web de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) dédié à la prévention de la criminalité.

#### SOURCES

1. M. Jendly, *Prévenir la criminalité: oui mais comment ?*. Charley (Suisse): Editions de l'Hèbe, 2013.
2. IAURIF, « Aménagement et prévention de la délinquance : principes et expériences (Note rapide no 614) ». Nov-2010.
3. G.L. Kelling et J.Q. WILSON, « The Police and Neighborhood Safety. Broken Windows », *The Atlantic Monthly*, 1982. In E. Baillergeau, « Intervention sociale, prévention et contrôle social », *Déviance et Société*, vol. Vol. 32, no 1, p. 3-20, avr. 2008.
4. R.V. Clarke, « Situational Crime Prevention. Successful Case Studies », 2nd ed., New York, Harrow and Heston ; § 6 lit. c des Principes directeurs onusiens, (dir., 1997). In M. Jendly, *Prévenir la criminalité: oui mais comment ?*. Charley (Suisse): Editions de l'Hèbe, 2013.
5. Fédération canadienne des municipalités, *Abécédaire de la prévention du crime au niveau municipal*. 2000.
6. L. Pattaroni et Y. Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : refuser l'urbanisme de la peur », in *Regards sur la Terre 2010. Villes : changer de trajectoire*, Paris: Presses de Sciences Po, 2010, p. 231-240.
7. Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, *L'urbanisme sécuritaire. De la ville bunkérisée à la ville passante (no 26), Vues sur la ville*. Lausanne: Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, Institut de géographie, Université de Lausanne, 2011.